

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/160

Objet : Travaux de nettoyage de façade

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 07/08/2025 par l'EURL QUEMION, agissant pour le compte de M. Éric DUFFAU en vue d'occuper le domaine public au droit du 38 rue de la République, afin d'effectuer des travaux de nettoyage de façade avec utilisation d'engins de levage pour la période du 12/08/2025 au 19/08/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : L'EURL QUEMION est autorisée à occuper le domaine public au droit du 38 rue de la République, afin d'effectuer des travaux de nettoyage de façade avec utilisation d'engins de levage pour la période du 12/08/2025 au 19/08/2025.

Article 2 : Durant les travaux, 3 places de stationnement seront réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 7 août 2025

L'adjoint délégué
Robert CAMAZZOLA

